

Metz, le 16 août 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN  
Tél : 03 87 28 30 80  
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Monsieur le Maire  
de la Ville de Sarreguemines  
2, rue du Maire Massing  
57218 SARREGUEMINES CEDEX

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales du parking du personnel  
de l'hôpital Robert Pax - Rue René-François Jolly à SARREGUEMINES

**Courrier de notification pour affichage**

**RÉF.** : PR/

**P.J.** : - Fiche récapitulative et descriptive du IOTA  
- Récépissé de déclaration  
- Courrier d'acceptation au Centre Hospitalier R. Pax

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),  
concernant l'opération suivante :

- **Gestion des eaux pluviales du parking du personnel de l'hôpital Robert Pax  
en vue de la construction de l'IFSI - Rue René-François Jolly à SARREGUEMINES**

Ce dossier a été déposé en version dématérialisée sur Service-Public.fr par le mandataire du Centre  
Hospitalier R. Pax sous le n° DIOTA-230726-140151-286-019.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire de la fiche descriptive des travaux ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration délivré suite au dépôt du dossier du 26/08/2023 ;
- un courrier de non opposition au Directeur du Centre Hospitalier Robert Pax de Sarreguemines.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période  
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates  
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER